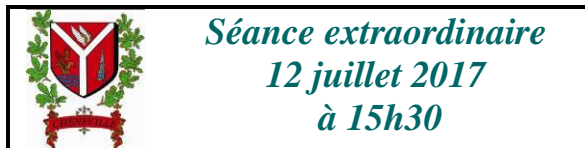


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 12 juillet 2017, à **15h30**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Sylvie Potvin

Absence non-motivée : madame Nathalie Evrard

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1- **Ouverture de la séance**
- 2- **Adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Travaux rue Pilon - Soumissions**
- 4- **Facturation Uniroc Construction– Réfection de la montée Dinel et ponceaux**
- 5- **Avis de motion – Règlement 2017-082 – Règlement d'emprunt travaux montée Dumouchel**
- 6- **Adoption projet de règlement 2017-082- Règlement d'emprunt travaux montée Dumouchel**
- 7- **Adoption projet de règlement 2017-081 relatif aux nuisances**
- 8- **Avis de suspension disciplinaire d'un employé**
- 9- **Parole au public**
- 10- **Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-07-214

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est ouverte à 15h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-07-215

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- TRAVAUX RUE PILON - SOUMISSIONS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4- FACTURATION UNIROC CONSTRUCTION- RÉFECTION DE LA MONTÉE DINEL ET DE PONCEAUX

2017-07-216

Facturation Uniroc Construction- Réfection de la montée Dinel et de ponceaux

ATTENDU QUE les travaux d'entretien curatif sur la montée Dinel ont été exécutés par Uniroc Construction et sont maintenant terminés;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture, représentant le montant original du contrat ajusté selon les quantités réelles de matériel utilisé, qui est de 330 016.48\$, comprenant les taxes applicables;

ATTENDU QU' une retenue de 10%, soit 31 892.58 \$ plus les taxes applicables, sera payable plus tard, tel que stipulé dans le contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville déclare la fin du projet «Réfection de la montée Dinel et de ponceaux»;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 330 016.48\$ taxes incluses;

QUE,

Les travaux soient financés par le règlement d'emprunt #2016-072.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2017-082 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX MONTÉE DUMOUCHEL

2017-07-217

Avis de motion – Règlement 2017-082 – Règlement d'emprunt travaux montée Dumouchel

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion / Règlement 2017-082 – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 334 134.90 \$ et un emprunt de 334 134.90 \$ pour les travaux sur la Montée Dumouchel subventionnés à 75% par le Programme Réhabilitation du réseau routier local (RIRL) – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6- ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2017-082-
RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX MONTÉE
DUMOUCHEL**

2017-07-218

Adoption projet de règlement 2017-082- Règlement d'emprunt travaux montée Dumouchel

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, la présentation du projet de règlement doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement a été remise avec l'avis de motion;

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le projet de règlement 2017-082 – règlement d'emprunt travaux montée Dumouchel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7- ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2017-081 RELATIF
AUX NUISANCES**

2017-07-219

Adoption projet de règlement 2017-081 relatif aux nuisances

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, la présentation du projet de règlement doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le projet de règlement 2017-081 relatif aux nuisances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- AVIS DE SUSPENSION DISCIPLINAIRE D'UN EMPLOYÉ

2017-07-220

Avis de suspension disciplinaire d'un employé

ATTENDU QUE la directrice générale a fait rapport au conseil municipal de sa décision relative à un avis de suspension disciplinaire concernant l'employé #41-3001, tel que plus amplement décrit dans la lettre du 6 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine la décision de la directrice générale telle que présentée relative à l'employé numéro #41-3001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- PAROLE AU PUBLIC

10- LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-07-221

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 15h50.

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale